

● (1440)

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, je m'en charge, car mon collègue a mis le doigt sur l'un des principaux points du débat. En effet, qu'en est-il ensuite de la nappe phréatique?

L'ÉNERGIE

L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU PÉTROLE

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, la question que je vais adresser au leader du gouvernement fait suite à celle que le sénateur Olson a posée plus tôt au sujet du prix du pétrole et de l'aide qu'il faut accorder aux sociétés pétrolières. Le leader du gouvernement a répondu que le gouvernement avait pour principe de ne pas s'ingérer dans le marché. Voilà pourtant ce qu'a fait un ancien gouvernement conservateur, celui du très honorable John Diefenbaker, vers la fin des années 50 et le début des années 60, lorsqu'il a divisé le Canada en deux par rapport aux sources d'approvisionnement en pétrole. À l'est de l'Outaouais, on s'approvisionnerait à l'étranger, alors qu'à l'ouest, le pétrole proviendrait de l'Alberta, ce qui a permis à la province de mettre en valeur ce secteur qui en était à ses premiers pas, pendant que les Ontariens et les gens de l'Ouest en payaient le prix. Le Programme énergétique national a également profité aux Canadiens qui ont obtenu leur pétrole à 85 p. 100 du cours mondial.

Maintenant que le cours du pétrole s'est effondré, est-ce à dire, selon le leader du gouvernement, que le secteur pétrolier est parvenu à l'âge adulte, qu'il n'a plus besoin d'aide et que, dans l'éventualité d'une crise semblable à celle que nous avons connue dans les années 70, le Canada disposerait de réserves suffisantes pour parer à tout problème comme celui que nous avons affronté en 1980, quand un navire qui venait livrer au Canada 25,000 barils a été dévié de sa course parce que les États-Unis avaient besoin de ce pétrole?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, mon honorable collègue ne devrait pas s'attendre à ce que j'adopte une attitude strictement idéologique ou doctrinaire à l'égard de ce que font les gouvernements dans le domaine économique. Il faut voir ce que nous estimons pratique et utile dans les circonstances. Tout ce que je dis, c'est simplement qu'à mon avis, nous n'en sommes pas au point où nous estimerions approprié de prendre les mesures qu'on semble nous recommander. Quant aux pétroliers, ils font la queue ces jour-ci pour entrer dans le port de Halifax, et non pour le quitter.

Le sénateur Bosa: J'ai une question supplémentaire à poser. Je sais bien que nous vivons à l'heure actuelle une période faste par suite de la surabondance du pétrole, mais qu'advierait-il s'il survenait une crise analogue à celle de la fin des années 70?

Le sénateur Roblin: Une telle crise à l'heure actuelle est tout à fait hypothétique. Si je pouvais seulement prédire l'avenir aussi bien que mon honorable collègue, peut-être pourrais-je lui répondre; mais je ne le peux pas.

Le sénateur Bosa: Pourtant, il serait sage d'être prêt.

L'INDUSTRIE

L'AÉROSPATIALE—L'ADJUDICATION DES CONTRATS DE SERVICES

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat au sujet d'un secteur très important du Manitoba qu'il connaît très bien. Je veux parler de l'industrie aérospatiale qui revêt depuis toujours une grande importance pour le Manitoba, étant donné qu'elle équivaut en gros à près de 10 p. 100 de toute l'industrie aérospatiale de notre pays.

Lors d'un passage récent à Montréal, le premier ministre a apparemment pris un certain nombre d'engagements à l'égard de l'industrie aérospatiale, allant même jusqu'à annoncer des contrats importants accordés à Spar et à Pratt & Whitney. Selon le compte rendu publié dans *La Presse* de Montréal, la société Canadair, qui appartient à la Couronne, décrocherait un contrat de service de plusieurs millions de dollars pour l'entretien des avions CF-18.

Mon honorable collègue sait, je pense, que la société Bristol Aerospace, de Winnipeg, avait également fait une offre pour obtenir ce contrat. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire maintenant où en sont les choses, car aucune annonce n'a été faite au sujet de Canadair, même si, selon certaines rumeurs, le contrat aurait été adjugé à Montréal. Où en sont les choses au juste?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, c'est un fait que le gouvernement a annoncé l'autre jour qu'il pensait avoir contribué à créer quelque 2,500 emplois pour les travailleurs de l'industrie aérospatiale à Montréal. Je ne suis pas un rabat-joie. Je me réjouis de la bonne fortune des travailleurs de Montréal et je suis sûr qu'ils sont parfaitement compétents pour faire le travail qu'on attend d'eux.

C'est un fait également que nous avons une industrie aérospatiale au Manitoba qui a connu d'éclatants succès. En dépit de l'annonce dont mon honorable collègue a parlé, j'entends faire tout en mon pouvoir, en ma qualité de sénateur du Manitoba, pour qu'on accorde à ma province toute la considération possible compte tenu du fait qu'elle est capable de bien faire le travail elle aussi.

Quant au contrat d'entretien des avions CF-18, mon honorable collègue a dit lui-même qu'il s'agissait d'une rumeur seulement et je ne tiens pas du tout à la commenter. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et je ne l'attends pas non plus dans un proche avenir.

Le sénateur Molgat: Je voudrais poser une autre question là-dessus. Le leader du gouvernement peut-il nous dire quand une décision sera prise au sujet du contrat concernant le CF-18? D'après une nouvelle en date du 18 février, en effet, un porte-parole de Bristol Aerospace aurait déclaré que 41 ouvriers préposés à la révision des appareils seront mis à pied à compter du 28 février. La raison invoquée est que les présents contrats de révision des appareils sont expirés et que la compagnie attend qu'une décision soit rendue au sujet de l'offre pour l'entretien du CF-18. Puis-je demander quand une décision sera rendue?